



**Conseil "Transports, télécommunications et énergie"**  
**(Questions relatives à l'énergie)**  
**Bruxelles, le 24 septembre 2019**

Présidente: **Katri Kulmuni**, ministre finlandaise de l'économie

Heure de début: 9 h 30

Le Conseil mettra l'accent sur la contribution du secteur énergétique à l'action pour le climat jusqu'en 2030 et au-delà. Sur ce sujet, les ministres procéderont à deux échanges de vues qui auront tous deux lieu en session publique.

Dans l'**échange de vues sur la communication de la Commission relative aux projets de plans nationaux en matière d'énergie et de climat**, les ministres seront invités à discuter des progrès qu'ils ont réalisés pour combler les écarts d'ambition mis en évidence par la Commission dans les objectifs fixés pour 2030 en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et à réfléchir au rôle du Conseil dans le processus de gouvernance de l'union de l'énergie.

Le deuxième débat aura pour thème "**Le secteur de l'énergie au-delà de 2030: vers la neutralité climatique**". Il devrait s'agir d'un dialogue ouvert sur les changements nécessaires dans le secteur de l'énergie, notamment des mesures de facilitation et d'incitation, et d'une occasion de partager les meilleures pratiques.

Les débats seront suivis d'un déjeuner informel, avec une discussion sur les technologies énergétiques innovantes qui favorisent la neutralité climatique (voir la [note d'information de la présidence](#)).

Les points "divers" seront abordés l'après-midi.

**Conférence de presse:** à 13 h 30, Justus Lipsius

\* \* \*

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

---

<sup>1</sup> La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

## PROJETS DE PLANS NATIONAUX EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT

Le Conseil procédera à un **échange de vues** au sujet de la communication de la Commission sur les projets de plans nationaux en matière d'énergie et de climat intitulée "Ensemble pour atteindre les objectifs de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat". La [note d'information élaborée par la présidence](#) servira de base aux discussions. En particulier, les ministres seront invités à répondre à deux questions:

- 1) *Quels progrès les États membres ont-ils réalisés pour combler les écarts d'ambition qui ont été relevés dans leurs projets de plans nationaux en ce qui concerne*
  - a. *l'efficacité énergétique, et*
  - b. *les énergies renouvelables?*
- 2) *Étant donné que le mécanisme de gouvernance prévu dans le règlement sur la gouvernance est un nouveau processus, selon quelles modalités le Conseil devrait-il remplir son rôle dans ce processus important afin de réaliser collectivement les objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat pour 2030*
  - a. *avant la mise en œuvre des PNEC définitifs, et*
  - b. *après la mise en œuvre des PNEC définitifs?*

Les **plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC)** constituent un nouvel instrument mis en place par le règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et l'action pour le climat, qui est entré en vigueur le 24 décembre 2018. Ces plans jouent un rôle essentiel pour **garantir que l'UE remplisse ses objectifs en matière d'énergie et de climat** et que les États membres travaillent ensemble à la réalisation des objectifs de l'union de l'énergie.

Les États membres devaient présenter leurs projets de PNEC le 31 décembre 2018 au plus tard. Le 18 juin 2019, la Commission a présenté sa [communication intitulée "Ensemble pour atteindre les objectifs de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat"](#) dans laquelle elle faisait une évaluation des projets de PNEC dans leur ensemble, assortie de recommandations par pays. Cette communication mettait en évidence un **écart entre les niveaux d'ambition nationaux fixés à l'horizon 2030 et les objectifs de l'Union pour 2030 en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**. Selon l'analyse de la Commission, dans les projets de plans actuels, la part des énergies renouvelables atteinte serait comprise en 30,4% et 31,9% en 2030 au niveau de l'Union, au lieu des 32% prévus. En ce qui concerne l'efficacité énergétique, l'écart est plus important, allant de 6,2 à 2,3 points de pourcentage de différence en dessous de l'objectif de 32,5%.

Les États membres ont maintenant jusqu'à la fin de l'année pour présenter leur PNEC définitif. L'échange de vues au niveau du Conseil s'inscrit dans un dialogue permanent visant à finaliser les plans et à permettre à l'UE d'atteindre collectivement les objectifs pour 2030.

[Plans nationaux en matière d'énergie et de climat \(Commission européenne\)](#)

[Règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et l'action pour le climat \(EUR-Lex\)](#)

## LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE AU-DELÀ DE 2030: VERS LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE

La présidence souhaite procéder à un **débat sur le thème "Le secteur de l'énergie au-delà de 2030: vers la neutralité climatique"**. Les ministres sont invités à débattre de la façon dont leurs États membres respectifs cherchent à atteindre la neutralité climatique, en particulier dans le secteur énergétique. Ils sont invités à participer à un **dialogue sur les changements nécessaires, y compris les mesures de facilitation et d'incitation**, et à **partager leurs meilleures pratiques nationales**. Afin de structurer le débat, la présidence a élaboré une [note d'information](#).

Cette discussion s'inscrira dans les travaux en cours sur l'avenir du secteur de l'énergie dans une Europe en évolution vers la neutralité climatique. Le 28 novembre 2018, la Commission a publié une communication intitulée "[Une planète propre pour tous: Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat](#)" qui a donné le coup d'envoi à des discussions approfondies sur la vision de l'UE à long terme en matière de climat. Dans ses [conclusions des 13 et 14 décembre 2018](#), le Conseil européen a invité le Conseil à mener des travaux sur les éléments exposés dans ladite communication. Les ministres chargés de l'énergie ont procédé à un débat d'orientation portant sur cette communication lors de la session du Conseil du 4 mars 2019.

Lors de sa réunion du 20 juin 2019, le Conseil européen a de nouveau abordé la question du changement climatique en déclarant dans ses [conclusions](#) que "*Dans le prolongement des discussions sectorielles menées au cours des derniers mois, le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à faire avancer les travaux sur les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur à mettre en place de manière à assurer une transition vers une UE neutre pour le climat conformément à l'accord de Paris, qui préservera la compétitivité européenne, sera juste et socialement équilibrée, tiendra compte de la situation nationale des États membres et respectera le droit qu'ont ceux-ci de décider de leur propre bouquet énergétique, tout en s'appuyant sur les mesures déjà arrêtées pour atteindre l'objectif de réduction fixé pour 2030*". Une note de bas de page précisait "*Une large majorité d'États membres estiment que la neutralité climatique doit être réalisée d'ici à 2050*".

Le Conseil "Énergie" du 25 juin 2019 a adopté des [conclusions sur l'avenir des systèmes énergétiques dans l'union de l'énergie](#) définissant une vision pour la politique énergétique de l'UE jusqu'en 2030 et au-delà.

## DIVERS

### **L'initiative pour l'hydrogène**

La délégation autrichienne fournira des informations concernant l'initiative pour l'hydrogène. L'initiative pour l'hydrogène a été proposée par la présidence autrichienne lors d'une réunion informelle des ministres chargés de l'énergie qui s'est tenue à Linz (Autriche) en septembre 2018. L'état actuel de la situation est présenté dans une [note d'information](#) établie par la délégation autrichienne.

[Texte de l'initiative pour hydrogène et liste des signataires \(pdf\)](#)

### **Modernisation et révision du traité sur la Charte de l'énergie**

La délégation du Luxembourg informera les ministres des progrès actuels dans la modernisation et la révision du traité sur la Charte de l'énergie (voir la [note d'information](#)). Le Conseil [a adopté des directives de négociation](#) pour la modernisation du traité sur la Charte de l'énergie le 15 juillet 2019.

### **Sécurité de l'approvisionnement en gaz de l'UE dans la perspective de l'hiver 2019-2020**

La Commission européenne informera les ministres de l'état d'avancement des négociations trilatérales avec la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'avec leurs entreprises gazières respectives, au sujet d'un accord sur le transit de gaz pour l'hiver prochain. La Commission a établi une [note d'information](#).

L'actuel contrat de transit de gaz entre Gazprom et Naftogaz, qui est d'une durée de 10 ans, expire le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans ces négociations trilatérales, la Commission joue un rôle de facilitateur en vue d'un accord sur un nouveau cadre.

### **Mise en œuvre des recommandations en matière de sûreté nucléaire formulées dans le rapport UE d'examen par les pairs des "tests de résistance" de la centrale nucléaire biélorusse**

La délégation lituanienne apportera des informations sur le plan d'action national biélorusse, qui a été élaboré à la suite d'un examen par les pairs des "tests de résistance" de la centrale nucléaire. La délégation lituanienne a établi une [note d'information](#).

---